



CHAPITRE 2

Gouvernance

Articles 12-13

Points clés

- Entre 2009 et 2014, les progrès réalisés sont lents et facilement remis en question. L'absence de mesures administratives ou législatives sur la parité en constitue une des principales causes.
- La loi sur les partis politiques (2012) interpelle ces derniers à intégrer l'approche genre et les droits humains dans leurs manifestes électoraux, mais pêche par l'absence de mesures d'accompagnement et de suivi de l'effectivité des déclarations.
- La représentation des femmes dans des postes de leadership au sein des partis politiques connaît une légère amélioration mais le rôle de chef de parti reste dévolu aux hommes.
- L'augmentation du taux des femmes à l'Assemblée Nationale est une avancée certaine. Entre les deux dernières législatives, elles ont doublé leurs scores, passant de 9% en 2007 à 21% en 2013. Le taux de 2014 est similaire à la moyenne régionale des pays de SADC en 2005, soit 21%.
- L'électorat vote pour le candidat, indépendamment de son sexe, contrairement aux idées reçues: 12% des candidates femmes en tête de liste ont gagné contre 6% des hommes dans la même position. Si les partis politiques avaient aligné plus de femmes, la représentation des femmes à l'Assemblée aurait augmenté davantage.
- Cette évolution est le résultat d'initiatives que plusieurs acteurs ont lancées pour défier le faible taux de représentativité des femmes au Parlement.
- Ces initiatives, diversifiées et novatrices, ont encouragé (i) les femmes à se présenter comme candidates, (ii) les partis politiques à présenter des femmes à un rang convenable, en alternance avec les hommes, pour les scrutins de listes et dans 50% de leurs circonscriptions pour les élections uninominales, (iii) l'électorat à élire le/la candidat(e) qui s'y conforme à la présidentielle.
- La sous-représentativité des femmes sur les listes électorales (44%) est stagnante avec de grandes disparités entre les régions, interpellant sur l'efficacité des actions engagées pour y remédier jusqu'ici.
- La participation des femmes au gouvernement est en baisse en 2014 et indique l'absence de politique de représentation des femmes dans les instances de prises de décision.
- Avec un SGDI de 32%, Madagascar figure parmi les cinq derniers de la région. Le faible taux de représentation des femmes au niveau des communes (4% des maires et 6% des conseillers municipaux) positionne la Grande Ile au 15ème rang sur les 15 pays de la SADC.
- Par contre, Madagascar est parmi les cinq premiers de la région par rapport à la CSC (71%).



Mairie d'Ambovombe Androy, Madagascar.

Photo: Zotonantenaina RAZANADRATEFA

Tableau 2.1: Tableau des tendances - Gouvernance

Paramètres	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Objectif 2015
FEMMES AU PARLEMENT							
Nombre de pays ayant atteint plus de 30% de femmes au Parlement.	5	3	4	5	5	6	15
<i>Plus élevé (pays/%)</i>	Afrique du Sud (42%)	Afrique du Sud (4%)	Afrique du Sud (43%)	Seychelles (45%)	Seychelles (44%)	Seychelles (44%)	50%
<i>Plus bas (pays, %)</i>	RDC (8%)	RDC (8%)	Botswana (8%)	Botswana (8%)	Botswana (8%)	Botswana RDC (10%)	50%
FEMMES AU GOUVERNEMENT							
Nombre de pays ayant atteint plus de 30% de femmes au gouvernement	2	3	3	2	3	2	15
<i>Plus élevé (pays/%)</i>	Afrique du Sud (41%)	Afrique du Sud (41%)	Afrique du Sud (41%)	Afrique du Sud (42%)	Afrique du Sud (41%)	Afrique du Sud (41%)	50%
<i>Plus bas (pays/%)</i>	Zimbabwe (8%)	Maurice (12%)	Maurice (12%)	Maurice (12%)	Maurice (8%)	Maurice (8%)	50%
FEMMES DANS LES COLLECTIVITES LOCALES							
Nombre de pays qui ont atteint plus de 30% femmes dans les collectivités locales	6	5	5	5	5	5	15
<i>Plus élevé (pays/%)</i>	Lesotho (58%)	Lesotho (58%)	Lesotho (58%)	Lesotho (49%)	Lesotho (49%)	Lesotho (49%)	50%
<i>Plus bas (pays/%)</i>	Maurice (6%)	Maurice et Madagascar (6%)	Maurice (6%)	Maurice et Madagascar Zambie (6%)	Maurice et Madagascar (6%)	Madagascar et Zambie (6%)	50%
SCORES							
SGDI			48%	47%	48%	48%	100%
CSC	50%	50%	50%	56%	66%	67%	100%

A un an de l'échéance de 2015 pour atteindre la parité dans des postes de décision dans les pays de la SADC, aucun pays n'a atteint l'objectif des 50% de représentation féminine au Parlement, au gouvernement et au sein des collectivités locales. Sur les six dernières années, la représentation des femmes au Parlement évolue en dents de scie, oscillant faiblement entre 24% et 26%, affichant un accroissement de deux points de pourcentage par rapport à 2013. Les Seychelles et l'Afrique du Sud sont les premiers parmi les pays de la SADC à dépasser le seuil de 30% de représentation de femmes au Parlement. Au sein des gouvernements, la représentation des femmes dans l'ensemble demeure quasi-inchangée, soit autour de 21% sur la période donnée. Depuis six ans, l'Afrique du Sud reste en tête de liste. Au sein des collectivités locales, la représentation de 24% des femmes est constante sur la période donnée. Le nombre de pays ayant atteint les 30% de

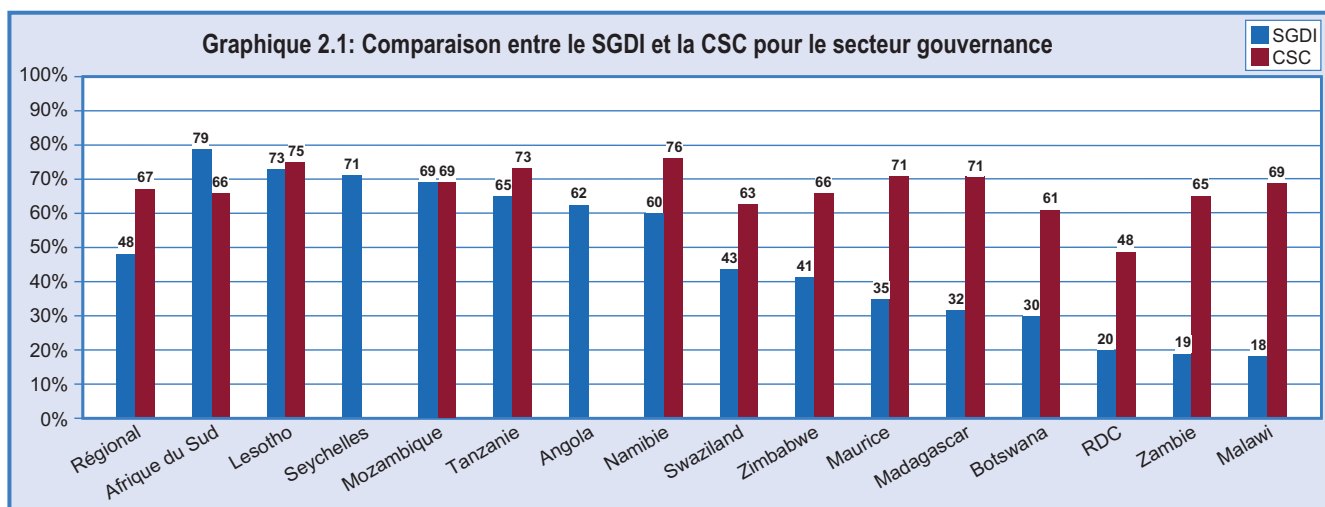
représentation de femmes au sein des collectivités locales est identique à celui de 2010. Le Lesotho affiche un leadership constant sur la période couverte. Maurice et Madagascar demeurent les derniers de la liste pour la période couverte.

Cette période est une opportunité pour la région de mener des campagnes pour la promotion de la parité 50/50 en 2015. Les réunions de travail menées par l'Alliance en 2014 lors de campagnes sur la parité ont mis en exergue des stratégies spécifiques par pays. Les résultats des consultations suggèrent sans équivoque la nécessité de mesures spécifiques, soit des quotas ou un système électoral favorisant l'augmentation de la représentation politique des femmes afin d'apporter un changement. La SADC dispose actuellement d'exemples d'outils favorisant le changement. Il apparaît que la représentation politique des femmes est plus

élevée dans les pays ayant des systèmes électoraux basés sur la représentation proportionnelle ou encore dans les pays attribuant des quotas (38% au Parlement et 37% au sein des collectivités locales).

Depuis les trois dernières années, le SGDI des pays de la SADC n'a présenté aucun changement significatif.

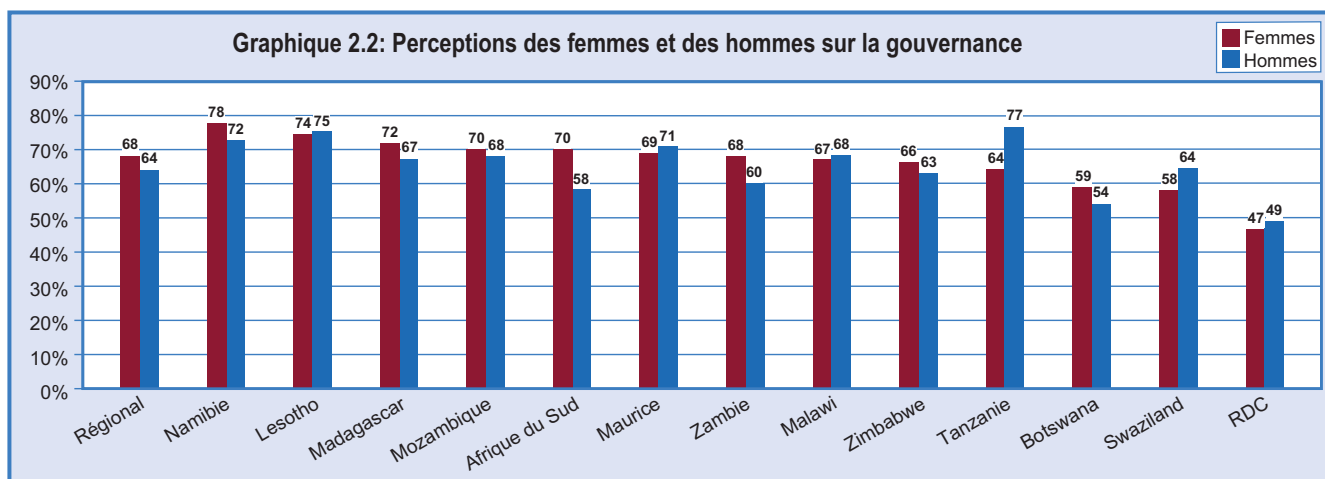
Madagascar a enregistré une légère hausse au cours de la dernière année. Les CSC au niveau régional ont augmenté de façon notoire sur cette même période. A Madagascar, les perceptions de la population ont évolué à la baisse en 2014. La société civile l'attribue à ses efforts traduits par une appréciation plus circonstanciée des performances du pays.



Source: Baromètre régional 2014.

Le graphique 2.1 montre que l'Afrique du Sud, le Lesotho, les Seychelles et le Mozambique ont des scores SDGI et CSC les plus élevés. Madagascar, le Botswana,

la RDC, la Zambie et le Malawi ont des scores les plus faibles. Ils ont aussi les plus grands écarts entre leurs SDGI et leurs CSC.



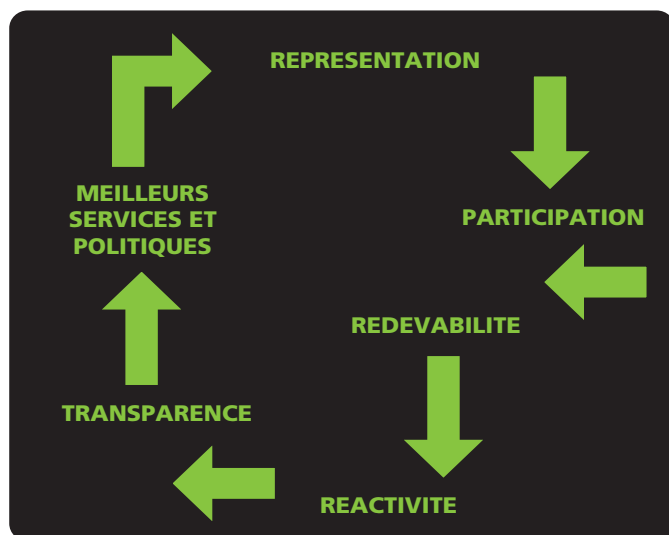
Source: Baromètre régional 2014.

Le graphique 2.2 : Les données décomposées par sexe sur la CSC. Dans l'ensemble, le graphique montre que les femmes sont légèrement plus optimistes (68%) que les hommes (64%). Les plus grands écarts selon le sexe se situent en Tanzanie où les hommes sont plus optimistes (77%) que les femmes (64%), suivie par l'Afrique du Sud où les femmes (70%) sont plus optimistes que les hommes (58%).

Contexte

Atteindre l'égalité des sexes requiert la participation active et l'engagement des femmes dans la prise de décisions à tous niveaux, commençant par le domicile pour s'étendre aux plus hauts niveaux du gouvernement. Différentes études ont montré que les femmes ont différentes approches et perspectives dans les prises de

décision. Malgré le fait qu'elles ne soient pas toutes les mêmes, elles ont des expériences similaires et ont été mises de côté par les politiques publiques et les prises de décision.



L'égal accès et la participation des femmes dans les prises de décisions politiques est un prérequis pour la gouvernance sensible au genre. L'égalité des sexes est centrale pour la représentation, la participation, la redevabilité, la réactivité et la transparence. Une fois ces conditions remplies, c'est là que l'on pourra envisager de meilleurs services et des politiques qui pourront normaliser la participation égale des femmes dans la prise de décision.

Les élections sont une opportunité pour accroître la représentation des femmes, soulever les questions liées aux inégalités entre les sexes et aux droits humains des femmes et faire des pressions pour une meilleure redevabilité du gouvernement par rapport à la sensibilité au genre.

En dépit du fait que presque tous les pays sont encore loin d'atteindre l'objectif des 30% de représentation des femmes dans la prise de décisions politiques selon la Déclaration de 1997 de la SADC sur le Genre et le Développement, les gouvernements ont relevé cet objectif à 50% avec le PSG. Le tableau 2.2 suivant souligne les trois articles clés sur ce sujet:

Tableau 2.2: Dispositions du Protocole de la SADC sur la gouvernance

ARTICLE	OBJECTIF CIBLE	DISPOSITION - 2015
5	Participation pleine et active dans toutes les sphères de la vie	Mesures d'action positive avec un accent particulier sur les femmes dans le but d'éliminer tous les obstacles qui empêchent leur participation.
12	Les femmes dans les postes de prise de décision	Au moins 50% des postes de décision dans les sphères publiques et privées occupés par des femmes, actions affirmatives en vigueur.
	Représentations égales et démocratie	Les lois et les politiques s'accompagnent de campagnes de sensibilisation afin de démontrer le lien entre l'égalité de représentation et la participation des hommes et des femmes à la démocratie, la bonne gouvernance et la participation citoyenne.
13	Participation dans le processus électoral	Les lois et politiques mises en place pour permettre aux femmes d'avoir accès aux opportunités égales dans la participation aux processus électoraux.
	Assurer et permettre la participation	Politiques, stratégies et programmes pour: <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la capacité des femmes à participer efficacement - leadership, sensibilité au genre et mentor; • Les structures de soutien pour les femmes dans la prise de décision; • Etablir et renforcer les structures pour améliorer l'intégration du genre; et • Relever les attitudes discriminatoires et les normes dans les structures de prise de décision.
	Inclusion des hommes	Formation sur le genre et mobilisation communautaire pour inclure les hommes à tous les niveaux.

L'article 5 appelle à une stratégie d'actions affirmatives. Cela est crucial pour l'amélioration rapide de la participation politique des femmes dès lors que l'on parle d'application. Dans plusieurs pays, les activistes du genre sont appelés à des mesures volontaristes telles

que des quotas légiférés ; cela a été un succès au Zimbabwe et à Maurice pour l'augmentation de la représentation des femmes dans les postes de prises de décisions.

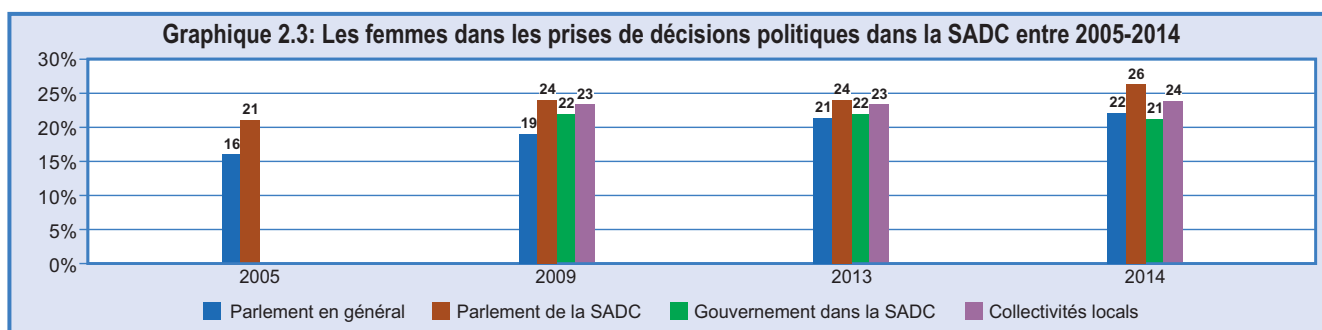
Représentation



Le Protocole prévoit que les Etats membres s'efforceront de s'assurer qu'au plus tard en 2015, un minimum de 50% des postes de prises de décisions dans les secteurs public et privé, soient détenus par des femmes, notamment par l'utilisation de mesures de discrimination positive visées à l'article 5.

Il prévoit en outre que les Etats membres s'assureront que toutes les mesures, législatives ou autres, soient accompagnées de campagnes de sensibilisation du public démontrant le lien essentiel entre, d'une part, la participation et la représentation égale des femmes et des hommes à des postes décisionnels et, d'autre part, la démocratie, la bonne gouvernance et la participation citoyenne.

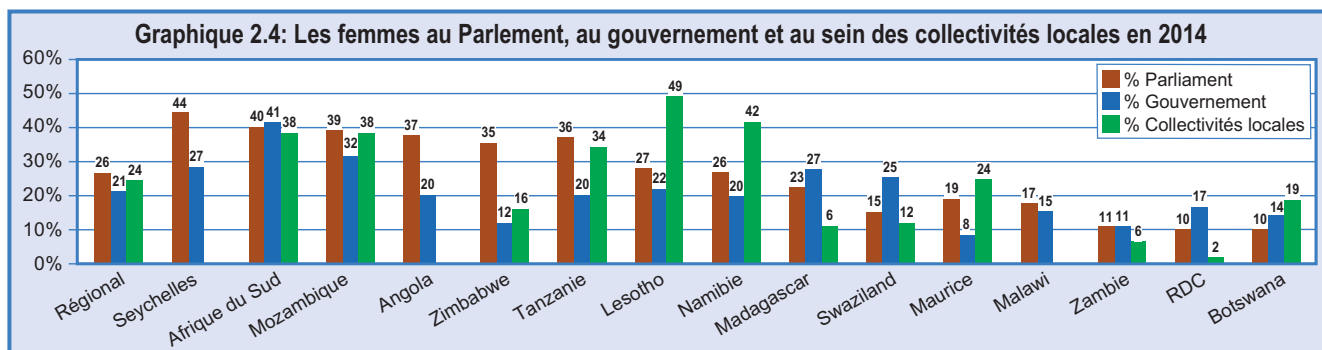
Les femmes dans les prises de décisions politiques entre 2005 et 2014



Source : Gender Links 2014, PSG, rapports par pays et UIP, 1 juin 2014.

Légère amélioration au Parlement et dans les collectivités locales mais baisse dans les gouvernements: le graphique 2.3 montre que la représentation des femmes dans les Parlements de la SADC augmente de deux points de pourcentage entre 2013 (24%) et 2014 (26%). Au sein des collectivités locales, elle est passée de 23% à 24%. Dans les gouvernements de la SADC, elle a chuté de 22% à 21%.

La représentation politique des femmes continue de progresser plus vite que le taux global, mais pas assez vite pour atteindre l'échéance de 2015: depuis l'adoption de l'objectif de 50% en 2008, la représentation féminine au Parlement au sein de la SADC a connu une hausse de cinq points de pourcentage (21% à 26%). Pour 2015, la moyenne globale des femmes au Parlement est susceptible d'augmenter entre 27%-29%.



Source : Gender Links 2014, PSG, rapports par pays et UIP, 1 juin 2014.

Comme en 2013, il y a une large variation dans la représentation des femmes dans toute la région aux niveaux du Parlement, du gouvernement et des collectivités locales. Le graphique 2.4 indique

que la performance continue d'être mélangée à différents domaines de la prise de décisions politiques. L'Afrique du Sud et le Mozambique ont de bonnes performances dans les trois domaines. Les Seychelles

sont en tête de liste au niveau du Parlement (44%). Le Lesotho et la Namibie ont une bonne performance mais uniquement au niveau des collectivités locales. Maurice a fait un saut significatif au niveau des collectivités locales à la suite de l'application de quotas au sein des collectivités locales avant les élections générales de décembre 2012. Le Botswana, la RDC, le Malawi et la Zambie ont eu une faible performance dans tous les domaines de la prise de décisions politiques. Madagascar a fait des progrès au niveau du Parlement mais reste lésée par son faible taux de représentation des femmes au niveau des collectivités décentralisées. Par contre, au niveau du gouvernement, Madagascar a réalisé un score honorable de 27% en 2012, avant de descendre à 20% en 2014 - score en dessous de la moyenne régionale (21%).

Le Parlement

Quatre pays de la SADC ont près ou plus de 40% de femmes au Parlement, mais cinq ont 20% ou moins: Le graphique 2.5 montre qu'avec 44%, les Seychelles se classent au premier rang dans la région. Les Seychelles se classent en cinquième position dans le monde au sein de cette catégorie. Trois autres pays, l'Afrique du Sud, le Mozambique et l'Angola ont connu des augmentations importantes entre 2005 et 2014, les faisant se rapprocher des 40% ou à les dépasser. Toutefois, au Botswana, en RDC, en Zambie, au Malawi et à Maurice, les femmes constituent moins de 20% des parlementaires. Pour sa part, Madagascar a également connu une augmentation importante (de 8% à 21%). Le taux de représentation des femmes à l'Assemblée

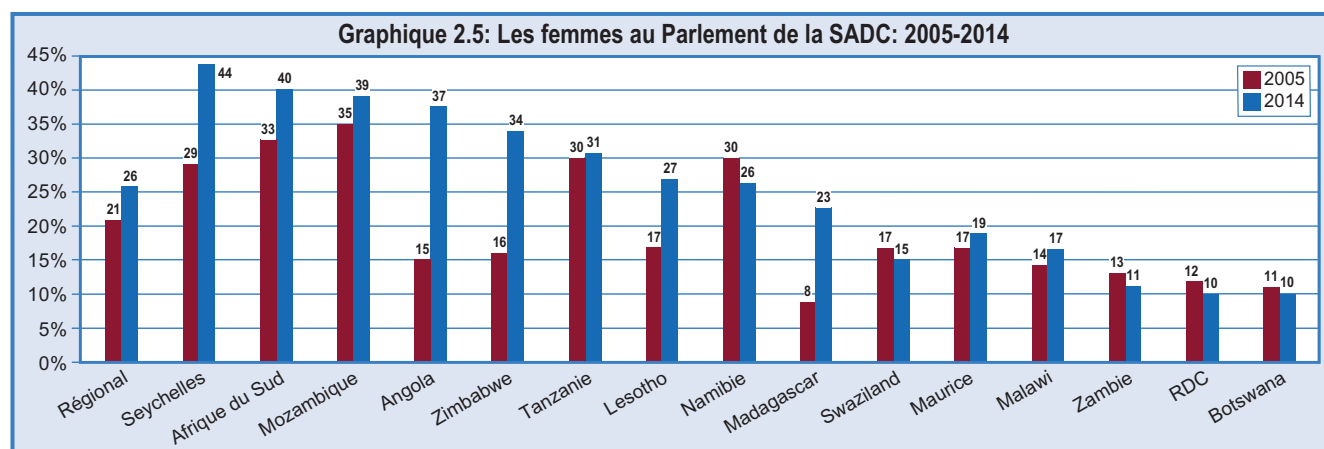
Parlement

Tableau 2.3: Les femmes dans les Parlements

Les Femmes dans le Parlement dans la SADC- en Juillet 2013												
	Structure	Date de la dernière élection	Total des membres dans la Chambre basse	Les femmes dans La Chambre basse	Chambre basse	Total des membres dans la Chambre haute/Sénat	Les femmes dans la Chambre haute/Sénat	Chambre haute	Chambres haute et basse	Total des femmes membres	% Femmes au Parlement	
Moyenne régionale			2917	772	26%	277	70	25%	3194	842	26%	Moyenne régionale
Angola	Unicaméral	août-12	220	81	37%				220	81	37%	Angola
Botswana	Unicaméral	oct-09	63	6	10%				63	6	10%	Botswana
RDC	Bicaméral	nov-11	498	53	11%	108	6	6%	606	59	10%	RDC
Lesotho	Bicaméral	mai-12	120	32	27%	33	9	27%	153	41	27%	Lesotho
Madagascar	Bicaméral	déc-13	151	32	21%				151	32	21%	Madagascar
Malawi	Unicaméral	mai-14	193	32	17%				193	32	17%	Malawi
Maurice	Unicaméral	mai-10	69	13	19%				69	13	19%	Maurice
Mozambique	Unicaméral	oct-09	250	98	39%				250	98	39%	Mozambique
Namibie	Bicaméral	nov-09	78	20	26%	26	7	27%	104	27	26%	Namibie
Seychelles	Unicaméral	2011	32	14	44%				32	14	44%	Seychelles
Afrique du Sud	Unicaméral	mai-13	400	159	40%				400	159	40%	Afrique du Sud
Swaziland	Bicaméral	août-13	65	4	6%	30	10	33%	95	14	15%	Swaziland
Tanzanie	Unicaméral	oct-10	350	126	36%				350	126	36%	Tanzanie
Zambie	Unicaméral	sept-11	158	17	11%				158	17	11%	Zambie
Zimbabwe	Bicaméral	juil-13	270	85	31%	80	38	48%	350	123	35%	Zimbabwe

Source: Gender Links, UIP website.

nationale en 2014 est similaire à la moyenne régionale des femmes au Parlement des pays de la SADC en 2005, soit 21%. En chiffres absolus, le nombre de femmes élues députés est passé de 10 lors des législatives de 2002 à 32 en 2013.



Source: Gender Links 2014 : Baromètre 2014 et IPU en date du 1er juillet 2014.

dans la SADC en 2013 et projections pour 2015

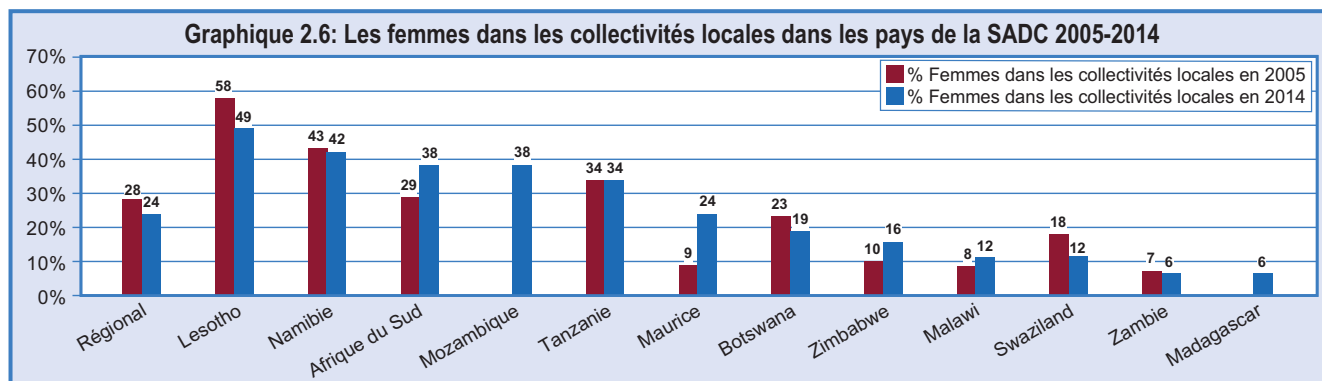
Les projections jusqu'à la fin de l'année 2015

Date de la dernière élection	Total des membres dans la Chambre basse	Les femmes dans La Chambre Basse	Chambre basse	Les femmes dans La Chambre basse	Les femmes dans la Chambre haute/Sénat	Chambre haute	Chambres haute et basse	Total des femmes membres	% Femmes au Parlement	Commentaires
	3186	860	27%	469	105	22%	3655	965	26%	
2017	220	81	37%				220	81	37%	Prochaine élection en 2017
oct-14	63	10	16%				63	10	16%	Les primaires ont eu lieu et seulement 13 femmes ont contesté les résultats
2016	498	53	11%	108	6	6%	606	59	10%	Prochaine élection en 2016
2017	120	32	27%	33	9	27%	153	41	27%	Prochaine élection en 2017
2018	151	32	21%				151	32	21%	Prochaine élection en 2018
mai-14	462	56	12%	192	32	17%	654	88	13%	Prochaine élection en 2019
2015	69	17	25%				69	17	25%	Le Livre Blanc sur la réforme électorale n'a pas été adopté avant les élections générales
oct-14	250	110	44%				250	110	44%	A connu une croissance constante au cours des deux dernières élections et la campagne 50/50 est en cours
nov-14	78	30	38%	26	10	38%	104	40	38%	La SWAPO a opté pour un quota légiféré de 50% mais il est peu susceptible d'être appliqué avant les élections
2016	32	14	44%				32	14	44%	Il y a traditionnellement une forte proportion de femmes
2019	400	159	40%				400	159	40%	Prochaine élection en 2019
2018	65	4	6%	30	10	33%	95	14	15%	Prochaine élection en 2018
2015	350	160	46%				350	160	46%	Quota constitutionnel
2016	158	17	11%				158	17	11%	Prochaine élection en 2016
2018	270	85	31%	80	38	48%	350	123	35%	Prochaine élection en 2018

Le tableau 2.3 qui se trouve à la page 35, retrace la performance de tous les pays de la SADC dans les élections nationales et fournit des projections pour 2015. Ce tableau montre qu'il y aura des élections dans cinq autres pays de la SADC jusqu'à fin 2015. Le Botswana, le Mozambique et la Namibie auront des

élections en 2014. Maurice selon toutes probabilités, et la Tanzanie auront des élections en 2015. Les projections, basées sur une évaluation des systèmes électoraux, des quotas et des tendances antérieures (voir les prévisions dans le tableau) montrent qu'au mieux, la région atteindra 30% mais ne se rapprochera pas de l'objectif des 50%.

Les collectivités locales



Source: Gender Links 2014.

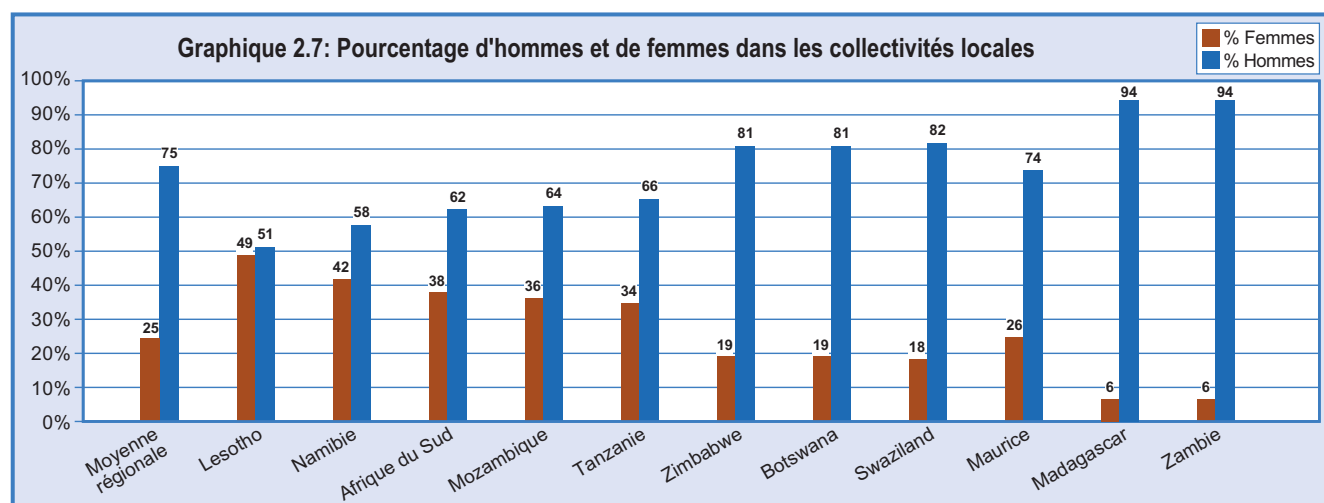
La moyenne régionale des femmes dans les collectivités locales est de 24%, ce qui constitue une baisse de quatre points de pourcentage par rapport à 2005 lorsque le suivi a commencé. Cinq pays de la SADC se sont rapprochés des 30% de femmes dans les collectivités locales. Le Lesotho, en raison de son mode de scrutin mixte et de quotas, a eu le pourcentage le plus élevé, soit 49%. La Namibie le suit de près à 42% et ce, grâce au quota volontaire de 50% appliqué par le parti SWAPO, un quota légiféré à 30%, et le système de représentation proportionnelle (RP).

L'Afrique du Sud et le Mozambique ont tous deux 38% de femmes dans les collectivités locales tandis que la Tanzanie en a 34%. Maurice a enregistré la plus forte augmentation de femmes au sein des collectivités locales, passant de 9% en 2005 à 24% en 2014, en raison du quota neutre entre les sexes lors des élections de décembre 2012 (voir Baromètre 2013). Six pays ont moins de 20% de femmes dans les collectivités locales. Madagascar a enregistré un score de 6%, ce qui place la Grande Ile au dernier rang sur les 12 pays de la SADC ayant des données disponibles.

Tableau 2.4: Les femmes dans les collectivités locales en 2014 et projections pour 2015

	Date des élections	SITUATION EN 2014			Prochaines élections	PROJECTIONS 2015			COMMENTAIRES
		Total Membres Collectivités locales (CL)	Femmes dans les CL	% femmes dans les CL		Total Membres CL	Femmes dans les CL	% femmes dans les CL	
Moyenne régionale		31457	7491	24%		31457	8660	28%	
Botswana	2009	605	117	19%	2014	605	140	23%	Elections en octobre. Probable augmentation
RDC					Probablement en 2013				Données indisponibles sur le nombre de conseillers à élire
Lesotho	2011	1276	627	49%	Prévues pour 2016	1276	627	49%	Elections après 2014
Madagascar	2008	9608	579	6%	Possible en 2014	9608	1500	16%	La Constitution encourage mais ne prescrit pas l'augmentation de la représentation des femmes

	Date des élections	SITUATION EN 2014			Prochaines élections	PROJECTIONS 2015			COMMENTAIRES
		Total Membres Collectivités locales (CL)	Femmes dans les CL	% femmes dans les CL		Total Membres CL	Femmes dans les CL	% femmes dans les CL	
Malawi		462	54	12%	mai 2014	462	54	12%	Le taux national de 21% a augmenté de 9% lors des dernières élections. A eu récemment une femme présidente
Maurice	2005	1614	388	24%	2018 mais le nouveau gouvernement pense à organiser des municipales en mai 2014	1614	388	24%	Quota légiféré de 30%
Mozambique	2008	1196	450	38%	2018	1196	450	38%	Le Mozambique a fait un progrès constant dans l'accroissement de la représentation des femmes, le taux national étant de 39%
Namibie	2010	323	135	42%	Prévues en 2016	323	150	46%	Le parti SWAPO a un quota volontaire de 50% et un quota légiféré de 30%
Seychelles					NA				NA
Afrique du Sud	2011	9090	3494	38%	Prévues en 2016	9090	3494	38%	Elections après 2015
Swaziland	2008	462	54	12%	nov 2013	462	54	12%	Efforts en cours pour gagner du terrain après avoir essuyé des pertes aux élections urbaines
Tanzanie	2010	3477	1190	34%	Prévues en 2015	3477	1400	40%	Quota constitutionnel
Zambie	2011	1382	85	6%	Prévues en 2016	1382	85	6%	Elections après 2015
Zimbabwe	2013	1962	318	16%	Prévues en 2018	1962	318	16%	Absence de quota constitutionnel pour le niveau local mais suscite une grande mobilisation



Source: Gender Links 2013.

Les statistiques électorales locales ventilées par sexe posent des défis: L'Angola et la RDC ont pu fournir des statistiques. Les dernières élections locales au Malawi remontent à l'an 2000 et depuis, les

législateurs ont reporté ces élections à plusieurs reprises au cours des deux dernières années. Elles devaient logiquement avoir lieu en 2014. Les Seychelles n'ont pas de gouvernement local élu.

Tableau 2.5: Les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales à Madagascar

	H	F	Total	% F
Femmes et hommes conseillers	9029	579	9608	5.9

Source: Election municipale décembre 2007.

Tableau 2.6: Les femmes et les hommes maires et chefs de Fokontany

	H	F	Total	% F
Maires	1484	65	1549	4.2
Chefs Fokontany	17050	450	17500	2.6

Source: Election municipale décembre 2007.

Les chiffres fournis ici datent des dernières élections municipales de 2007. Les femmes y sont encore très faiblement représentées, soit à peine 6% de conseillères municipales. Mais depuis la crise, il y a eu également des changements des élus, y compris des femmes et elles ont été remplacées par des personnes désignées par les autorités centrales. L'évolution de la situation en termes de représentation des femmes pourra être mieux cernée après les prochaines élections, prévues en juillet 2015. Les *Fokontany*, les unités administratives à la base, affichent un taux dérisoire de femmes à leur tête, soit 2.6%.

Le genre et les partis politiques

Madagascar a promulgué une nouvelle loi relative aux partis politiques en mars 2012 (loi n°2011-12). Elle stipule que la création d'un parti politique se fait désormais par voie d'arrêté et non par simple délivrance d'un récépissé de dépôt. Le parti est officiel lorsqu'il est inscrit dans le registre national des partis politiques. Sur les 178 partis politiques légalement inscrits au Registre

National des Partis Politiques (RNPP) en 2013, 131 ont soumis leur déclaration d'existence au ministère de l'Intérieur en 2014, conformément aux lois sur les partis politiques (art. 23), sous peine de radiation du Registre National.

En matière de genre, cette nouvelle loi réaffirme le droit de chaque individu, de jouir de ses droits civils et politiques, sans distinction de sexe et d'âge, d'adhérer librement à un parti politique de son choix (art.4). De plus, elle demande expressément aux partis politiques d'appliquer l'approche genre (art.11). Elle invite les partis à le spécifier dans leurs objectifs et finalités, outre leur contribution au respect de l'Etat de droit et des droits humains. L'article 12 ajoute que : «*La création d'un parti politique ne doit pas porter atteinte à l'unité nationale (...) et ne doit en aucune manière procéder d'une motivation discriminatoire fondée sur le sexe* ».

Les femmes dans les postes de leadership au sein des partis: de légers progrès

Par rapport aux membres de bureau répartis par sexe, les données disponibles concernent 82 partis sur les 145 enregistrés en 2013. En prenant comme référence les données cumulées jusqu'en 2012, la représentation des femmes dans les six premiers postes du parti passe de 17% à 23% en 2013, soit une hausse de six points. Mais de façon générale, le poste de chef de parti reste la prérogative des hommes. En termes absolus, le nombre de femmes chefs de partis semble même avoir diminué. En effet, le pays compte 11 femmes chefs de partis dont cinq co-présidaient le parti avec un homme en 2013 contre 28 femmes dirigeantes de partis en 2012. En revanche, le nombre de femmes occupant le poste de trésorière connaît une évolution, passant de 30% en 2012 à 47% en 2013. Enfin, la représentation de femmes au poste de secrétaire général ou son équivalent passe également de 17% en 2012 à 23% en 2013.



Les femmes députés de Madagascar.

Photo: Rynah

Tableau 2.7: Représentation des femmes et des hommes dans les postes clés des structures des partis

Parti politique	Président		Trésorier		Secrétaire général		4 ^{ème} position		5 ^{ème} position		6 ^{ème} position		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Total	11	77	40	45	20	68	23	100	23	80	24	92	141	463

Source : Ministère de l'Intérieur (Service des libertés publiques) juillet 2013.

Les partis politiques et le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement

Les activistes du genre ont mené d'intenses campagnes de sensibilisation auprès des partis politiques sur les dispositions du PSG. Dans cette optique, avec l'appui financier du Projet d'Appui au Cycle Electoral 2012-2013 à Madagascar (PACEM) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), le CNFM a lancé un programme de plaidoyer ciblant les candidats(es) à l'élection présidentielle. A travers son projet « Genre et élection présidentielle », le CNFM a repris notamment les huit domaines-clés du Protocole pour les confronter aux réalités du pays. Le Baromètre 2012 servait alors d'outil de plaidoyer auprès des chefs de partis, des candidats à la présidentielle. L'écart important entre le SGDI et la CSC a permis aux partis de prendre conscience du déni de l'égalité entre femmes et hommes, notamment par les politiques. L'exercice a aussi permis de mieux faire connaître entre autres les articles 12-13 du Protocole, avec un ancrage dans les réalités, ainsi que les défis pour atteindre les objectifs de 2015. En même temps, le CNFM leur a soumis des propositions concrètes pour les encourager, entre autres, à aligner des femmes sur leurs listes électorales, à des rangs convenables, pour les législatives comme les communales. En contrepartie, par des campagnes médiatiques, le CNFM a incité l'électorat à voter pour le/la candidate qui présente des programmes électoraux tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui montrent leurs capacités et volonté à les appliquer. Il a été noté que la majorité des candidats(es) ont intégré cette dimension dans leurs discours.

Ailes féminines dans les partis politiques au pouvoir - pour soutenir leurs époux

La période de la Transition a vu l'émergence de plus en plus d'ailes féminines au sein des partis politiques, instances officiellement créées pour défendre leurs spécificités de militantes. Cela constitue un changement radical dans la mesure où il s'agit parfois de partis farouchement opposés à la création d'une telle structure en leur sein. Ce changement est à placer dans un contexte où la société civile s'est activée à faire admettre les femmes en politique, notamment à travers des

actions de lobbying auprès des acteurs politiques et de renforcement des capacités des femmes en politique. Mais il faut aussi faire les partis politiques reconnaître qu'ils doivent être plus attentifs aux desideratas des différentes composantes de la société, dans la perspective des élections à venir.



Lanto Rakotomanga, femme député d'Antananarivo.

Photo: Holy Ravalolomboahangy

Autrement, les données disponibles indiquent que ce sont les partis au pouvoir qui semblent avoir eu une aile féminine dans leurs traditions au cours de leur histoire. Dans de tels cas, ces ailes féminines ont le plus souvent orienté leurs activités vers le social. Ces instances ciblaient davantage les besoins pratiques des femmes (et souvent spécifiques) que leurs besoins stratégiques. Dirigées généralement par la femme du président, on peut penser que ces ailes féminines servent davantage les intérêts du pouvoir en place, détenu généralement par les hommes, que ceux des femmes. Ces ailes féminines s'érigent en espace réservé aux épouses des dirigeants afin de jouer un rôle «d'appui au pouvoir de leur conjoint» en ciblant l'électorat féminin. En revanche, c'est parmi les partis constitués plus récemment et qui se sont positionnés pour une meilleure représentativité des femmes que les ailes féminines mises en place servent de «structure d'intervention, de réflexions et d'actions propres aux femmes adhérentes ou sympathisantes». Les questions traitées touchent alors les droits et «la représentation des femmes dans la société».

Mention du genre dans un nombre croissant de projets de société de partis politiques

En conformité avec la loi n°2011-012, un nombre croissant des projets de société intègrent le genre parmi les valeurs, objectifs et/ou activités du parti politique concerné. Des notions telles que «la parité de genre», «un équilibre de genre» ou «l'égalité du genre» apparaissent dans les valeurs de certains partis. D'autres évoquent « la primauté reconnue à l'Homme, au genre (...)» ou «le rôle éminent et spécifique de la femme, comme base de la famille et matrice de la société malgache». Les documents des partis qui s'expriment sur la question, indiquent qu'ils semblent opter pour la parité. Dans les activités, la majorité des projets de société focalisent sur le volet économique et social : renforcement des capacités professionnelles des femmes et des jeunes filles, création d'activités génératrices de revenus, augmentation de leurs revenus, etc. Autrement, ils renvoient le genre au volet social et culturel, notamment en revalorisant le travail de «ménagère et l'éducation des enfants» par la «création des écoles ménagères». Moins souvent, ces documents mentionnent l'éducation citoyenne et politique.

En revanche, les statuts ont peu changé. La lecture de ces derniers renvoie aux principes généraux des droits de l'Homme, sans véritablement les engager dans une quelconque action qui tienne compte de la dimension du genre. Le passage suivant est extrait d'une étude sur le genre et les partis politiques en 2011. Il révèle que les quelques exceptions se limitent «(i) au recours au langage inclusif pour désigner ces postes, tout en étant inconstants, pour signifier que les deux sexes ont la possibilité d'y accéder et (ii) à des mesures frisant le symbolisme d'une «répartition des candidatures femmes-hommes à tous les échelons» sans modalités pratiques pour le faire ou d'une présence de la représentante des femmes dans les structures du parti, s'arrêtant parfois au niveau du district. Autrement, la majorité des partis mettent en avant la notion de représentativité femmes-hommes lorsqu'ils mobilisent ces derniers(ères) à rejoindre leurs rangs tels «pour la démocratie, femmes et hommes de bonne volonté», «pour des femmes et des hommes patriotes». A l'opposé, lorsqu'il s'agit de «gouvernants» ou «dirigeants», ils parlent uniquement d'hommes, certains d'entre eux montrant même explicitement qu'il s'agit-là d'une fonction qui relève des compétences masculines ou qui est prédestinée aux hommes» (N.Ravaozanany-IDEA, 2011).

Tableau 2.8: Les partis politiques et les quotas dans les pays de la SADC

Pays	Parti au Pouvoir	Quotas et Nature/Nombre
Afrique du Sud	African National Congress (ANC)	Quota de 50% pour les femmes
Angola	Mouvement pour la Libération de l'Angola (MPLA)	Quota de 30% de femmes
Botswana	Parti Démocratique du Botswana (BDP)	Aucun
RDC	(Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD)	Quota de 30% de femmes
Lesotho	Lesotho Congress for Democracy (LCD)	Quota de 30% de femmes
Madagascar	Forces Nouvelles pour Madagascar (Hery Vaovao ho an'i Madagasikara) (HVM)	Aucun
Malawi	Democratic Progressive Party (DPP)	Aucun
Maurice	Mauritius Labour Party (MLP)	Aucun
Mozambique	Frente de Libertação de Moçambique; Mozambique Liberation Front (FRELIMO)	Quota 40% de femmes
Namibie	Southwest Africa People's Organisation (SWAPO)	Quota de 50% pour les femmes
Seychelles	Seychelles People's Progressive Front (SPPF)	Aucun
Swaziland		Les partis politiques ne contestent pas les sièges au Parlement
Tanzanie	Chama Cha Mapinduzi (CCM)	Aucun
Zambie	The Patriotic Front (PF)	Aucun
Zimbabwe	Zimbabwe African National Union - Patriotic Front (ZANU-PF)	30%

Source: Gender Links 2014.

Au niveau de Madagascar, les résultats des élections législatives du 20 décembre 2013 montrent que de façon générale, les partis politiques n'ont pas appliqué le quota volontaire. Toutefois, ils ont présenté un plus grand nombre de femmes, notamment en tête de liste,

comparé aux élections précédentes (2007). Le pourcentage des femmes présentées par les partis politiques en tête de liste était de 6% (19 femmes) en 2007 contre 12% (165) en 2013. A noter que les partis politiques et « associations » politiques avaient 1422

listes pour tout Madagascar, soit 70% de l'ensemble des listes de candidats(es). Ils ont réussi à faire élire 110 députés dont 26 femmes (soit un député sur quatre). Un autre point intéressant de ces résultats est la performance des femmes candidates: 12% des femmes en tête de liste ont gagné contre 6% chez leurs

homologues de sexe opposé. Si les partis avaient présenté plus de femmes, il y aurait eu plus de femmes à l'Assemblée nationale. En fait, l'électorat vote pour le candidat, indépendamment de son sexe, contrairement aux idées reçues qu'il n'accorderait pas sa confiance aux femmes.

Tableau 2.9: La participation politique de la femme, systèmes électoraux et quotas dans les pays de la SADC

Système électoral	Total % F		Avec quota % F		Sans quota % F	
	Parlement	Collectivités locales	Parlement	Collectivités locales	Parlement	Collectivités locales
Scrutin uninominal majoritaire	17%	14%			17%	8%
Scrutin à la représentation proportionnelle	38%	37%	38%	37%		
Mixte	33%	40%	36%	40%	27%	
Ensemble	26%	24%	38%	37%	18%	8%

Source: Gender Links 2014.

Système électoral et quotas

Tableau 2.10: Représentation des femmes, les quotas et les systèmes électoraux dans les pays de la SADC

	Parlement - % de femmes	Collectivités locales - % des femmes
Tous les pays - Pas de quotas	16%	9%
Tous les pays - Avec quotas	38%	37%
Tous les pays - système uninominal	15%	15%
Système uninominal - Pas de quota	15%	9%
Système uninominal - Avec quota	N/A	31%
Tous les pays RP	38%	37%
RP - Pas de quota	25%	N/A
RO - Avec quota	39%	37%
Tous les pays- système mixte	33%	40%
Système mixte - Pas de quota	27%	N/A
Système mixte - Avec quota	36%	40%

Source: Gender Links.

Le tableau 2.10 est basé sur les calculs de la représentation moyenne des femmes dans divers pays, classés en fonction de leurs systèmes électoraux et de l'existence des quotas. Ce tableau montre que :

- Tant au sein du gouvernement local (37%) qu'au Parlement (38%), les pays avec quotas ont une représentation beaucoup plus élevée de femmes que ceux qui n'en ont pas (16% au Parlement et 9% dans les collectivités locales).
- Conformément aux tendances mondiales, les pays ayant un système de représentation proportionnelle (38% pour le Parlement et 37% pour les collectivités locales) ont une représentation beaucoup plus élevée de femmes que ceux qui fonctionnent uniquement

selon le système uninominal (15% pour le Parlement et le gouvernement local).

- La représentation des femmes dans le système mixte (33% pour le Parlement et 40% pour les collectivités locales) est également beaucoup plus élevée que dans le système uninominal seulement.
- L'utilisation de quotas en combinaison avec les différents systèmes électoraux est essentielle pour accroître la représentation des femmes. Par exemple, les femmes conseillères sont 9% dans les pays dotés d'un système majoritaire uninominal et sans contingent, comparativement aux 31% de femmes conseillères dans les pays où s'applique le système majoritaire uninominal avec des quotas. Il y a 25% de femmes parlementaires dans les pays ayant un système de représentation proportionnelle (RP) et sans contingent comparativement à 39% dans les pays ayant un système de RP et de quotas. Les femmes parlementaires dans les pays ayant un système mixte et de quotas sont 36% comparativement aux 27% de femmes parlementaires dans les systèmes mixtes sans quotas.
- Les quotas utilisés en combinaison avec le système de représentation proportionnelle (39%) et le système mixte (40%) produisent une plus forte représentation des femmes.

Genre et processus électoraux

La plupart des organismes de gestion électorale de la SADC ne considèrent pas l'égalité des sexes comme un facteur important lors de la nomination des gestionnaires en dépit du fait que plus de femmes sont inscrites comme électeurs. A Madagascar, une femme était à la

tête de la Commission Nationale Indépendante de la Transition (CENI-T). Cette dernière comptait 22 membres dont cinq femmes. Les données ventilées par sexe à ce niveau ne sont pas disponibles.

Une initiative visant l'intégration du genre dans le processus électoral

Dans le cadre de l'appui de la communauté internationale pour la tenue des élections, le PNUD a mis en place le Projet d'Appui au Cycle Electoral à Madagascar (PACEM). Ce dernier vise notamment l'intégration du genre dans ses différents composantes. Le PACEM s'appuie notamment sur le document stratégique élaboré à l'issue de l'atelier de planification stratégique que le PNUD a organisé en avril 2012 visant l'intégration du genre dans le processus électoral dans un contexte de post conflit. Cet atelier a impliqué une cinquantaine de représentants(es) d'associations de femmes, d'organismes d'appui et de promotion du genre, d'institutions publiques, de partis et de groupes politiques signataires de la feuille de route ou qui la soutiennent. Visant une représentation accrue des femmes malgaches dans les instances de décision, ce document stratégique détermine les axes prioritaires d'intervention.



Agenda de l'égalité hommes - femmes CNFM, 2013.
Photo: Navalona

La nouvelle dynamique née de cet atelier a contribué à impliquer davantage les femmes dans les phases préélectorales, électorales et postélectorales. Plusieurs organisations de femmes se sont déjà positionnées pour mener des actions de sensibilisation et d'éducation citoyenne de leurs pairs portant sur l'importance de leur participation au processus électoral. D'autres s'activent sur le terrain pour accroître l'engagement des partis politiques dans la présentation de candidats(es) des deux sexes aux prochaines élections afin « d'atteindre la parité hommes/femmes en politique et un monde d'équité », thème de l'atelier. Ce document stratégique a été validé en 2014 à la suite d'un processus de consultation dans les régions. Ceci a favorisé l'appropriation du document par les différents acteurs dans tout le pays et de fait, son application pour les élections à venir dans le pays.

Genre et votants

Madagascar est un des pays de la SADC qui dispose de données d'enregistrement des électeurs ventilées par sexe. Contrairement à la situation dans les pays de la région, les femmes malgaches sont moins nombreuses que les hommes sur les listes électorales. Par rapport à

2006, la situation est stationnaire : au niveau national, elles ne représentent que 45% de l'électorat (source : CENI-T, Avril 2013 ; INSTAT 2012). De fortes disparités régionales et selon le milieu de résidence se dégagent également. Dans la région d'Ihorombe (Sud), 35% des personnes inscrites sur les listes sont de sexe féminin contre 51% dans celle d'Analamanga (capitale). Dans la ville d'Antsiranana I (Nord) ce taux est de 55% contre 26% dans le district de Benenitra (Sud-Ouest). La ville de Toliara I (Sud-ouest urbain) affiche un taux de 53% de femmes inscrite alors qu'à Toliara II (Sud-Ouest rural), celui-ci est de 39%. Dans tous les cas, la province de Toliara a les taux les plus bas (39%) tandis que les provinces d'Antananarivo, d'Antsiranana et de Toamasina ont les taux les plus élevés de femmes inscrites sur les listes électorales, soit 48%.

Le quota, une question qui suscite encore la controverse

Comme mentionné dans les sections précédentes, Madagascar n'applique pas encore le système de quotas pour parvenir à une meilleure égalité en termes de représentativité dans les postes de décision.

Les tentatives de faire adopter une loi allant dans ce sens n'ont pas encore abouti au moment de la rédaction du présent rapport. Déjà en 2012, un réseau d'associations œuvrant pour la parité a fait une démarche auprès du Parlement pour faire soumettre une proposition de loi portant sur une liste zébré pour les communales, tout en alternant les hommes et les femmes en tête de liste. Mais la Chambre basse a refusé de l'inscrire à l'ordre du jour de la session. En février 2012, la présidente de la commission « Genre et affaires sociales » du Congrès de la Transition (CT) a également introduit une proposition de loi (n°03-2012/PL) sur un quota minimum de 30% aux postes électifs et nominatifs et sur la liste zébrée. La commission « Genre et affaires sociales » l'a votée à l'unanimité en avril 2012. Mais ce n'est qu'en juillet 2013 que la Chambre basse l'a finalement adoptée. L'appui des ministères techniques comme ceux de la Justice et de la Population, de la société civile à l'instar du *Vehivavy Miara-Mientana ao amin'ny Kongresy* - association des Femmes du Congrès de la Transition) et le *Vondrona Miralenta ho an'ny Fampandrosoana* en l'occurrence et l'EISA y ont grandement contribué. Cependant, le Congrès Supérieur de la Transition (CST), après des débats animés, a décidé d'ajourner son examen à sa prochaine session extraordinaire. Le fait que les chefs de parti soient généralement les membres du CST constitue la principale source de blocage à l'adoption de la proposition de loi, estiment ses défenseurs. Les arguments qu'ils auraient évoqués ne semblent guère évoluer, en se référant aux études antérieures sur la question.

Madagascar : actions multiformes par le CNFM pour augmenter le taux des femmes élues lors des législatives

Le Conseil National des Femmes de Madagascar (CNFM) est une organisation « parapluie » qui regroupe des associations de femmes. Il a pour mission de porter la voix des femmes auprès des instances nationales et internationales et de veiller à l'application des instruments internationaux, continentaux, régionaux et nationaux sur les droits des femmes afin que l'égalité des sexes devienne une égalité de fait.

Dans le cadre des élections 2013, il a mené un projet visant à accroître la participation des femmes aux élections parlementaires, en partenariat avec l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA). L'objectif contribue de fait à l'atteinte de la parité hommes-femmes selon l'article 12-13 du PSG. Cette initiative comporte cinq composantes. La première repose sur une campagne médiatique qui encourage les femmes à se porter candidates aux législatives. La seconde porte sur le plaidoyer auprès des chefs des partis politiques afin qu'ils présentent des femmes « en tête de liste », en alternance avec les hommes, pour les scrutins de liste et 50% de candidats des deux sexes pour les élections uninominales. La troisième est l'organisation d'une rencontre « B to B » entre les partis politiques et les candidates potentielles non affiliées à un parti politique afin de favoriser leur recrutement par les partis. Vient ensuite le renforcement des capacités des femmes candidates aux élections, leur permettant d'affronter cette joute électorale avec confiance. Enfin, la cinquième composante est le « marketing corporatiste » des femmes candidates visant à amener l'électorat à voter pour les femmes via des campagnes multimédias et avec le concours d'artistes. Le dernier jour de la campagne électorale, le CNFM et EISA ont organisé un grand évènement pour cumuler le plaidoyer auprès des deux finalistes à la présidentielle et la sensibilisation de l'électorat à voter pour les femmes aux législatives. Ces deux élections se faisaient en même temps. Le message-clé était « votez utile, votez pour les femmes qui porteront notre discours! »

Cette initiative reflète de façon authentique la vision de CNFM. Elle est aussi pertinente et efficace dans les résultats produits. D'abord, le CNFM et EISA ont déterminé l'action à partir des résultats des recherches et sur la connaissance des besoins des femmes et des intérêts des partenaires. Ensuite, le lancement des actions s'est toujours fait au moment opportun, fournissant une réponse à une diversité de situations.



Plaidoyer auprès des deux finalistes à la présidentielle pour intégrer l'agenda des femmes dans leurs programmes.
Photo: Rynah

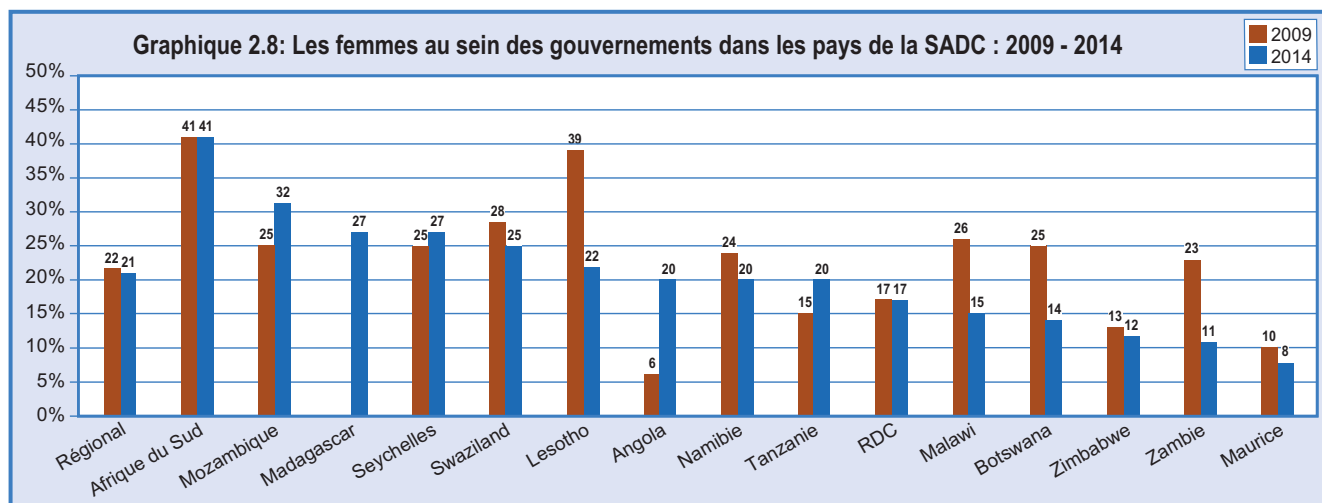
Les activités menées sont également inter-reliées, créant une synergie et en harmonie avec la culture locale, ainsi que les ressources disponibles mobilisées. Elles ont largement contribué à l'augmentation du taux des femmes à l'Assemblée nationale qui a vu son score doubler entre les deux dernières législatives (9% en 2007 à 21% en 2014). Des femmes que les partis politiques ont recrutées lors de l'atelier « B to B » siègent maintenant à l'Assemblée nationale. Autrement, 172 candidates en tête de liste émanant des 119 districts de Madagascar ont pu suivre des actions de renforcement des capacités.

Cette initiative fait la promotion du partenariat et de la participation des parties prenantes et renforce leurs capacités respectives ainsi que leur appropriation. C'est aussi une bonne pratique. Elle a permis d'établir un partenariat avec les médias publics et privés malgaches et régional - la Revue de l'Océan Indien notamment par la production d'articles et de programmes radio, ainsi que la participation à des programmes télévisés. Enfin, la campagne a induit un partenariat avec des artistes pour la production de supports médias pour véhiculer des messages mobilisant les femmes à être candidates, mais aussi pour sensibiliser les votants à élire des femmes. Par le biais de l'Alliance Pays, le CNFM a bénéficié des ressources de l'Alliance Régionale. Enfin, cette pratique est pérenne dans la mesure où elle s'est appuyée sur les ressources humaines et organisations locales. Enfin, elle est reproductible pour les prochaines élections. Elle entre dans la campagne 50/50 et a renforcé la coalition des activistes en matière de droits humains à Madagascar.

Faisant suite à l'initiative précitée, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et le CNFM, le ministère de la Justice a organisé un atelier de consultation sur un avant-projet de loi sur la parité. La présidence, la Primature, l'Assemblée nationale, les ministères techniques, les organisations de la société civile et les médias y ont participé. Le ministère de la Justice a pris en main la rédaction du projet de loi à

partir de l'avant-projet validé à l'issue de l'atelier. Pour mieux asseoir le cadre juridique de ce projet de loi, ce ministère a procédé à la soumission de la ratification du PSG. Le conseil du gouvernement a été d'accord. Par contre, le conseil des ministres l'a ajournée. Ceci a ralenti le processus de soumission du projet de loi sur la parité. Au moment de la rédaction du présent document, le statu quo est maintenu.

Le gouvernement



Source : Gender Links, Baromètre régional, 2014.

La représentation des femmes au sein du gouvernement a diminué, passant de 22% en 2009 à 21% en 2014: Le gouvernement est une sphère de prise de décision au sein de laquelle, théoriquement, il est relativement facile d'impulser le changement car les dirigeants(es) ont une marge de manœuvre dans la nomination de leur équipe interne. Malgré les discours politiques affichés vis-à-vis des campagnes 50/50, la région a globalement connu une baisse par un point de pourcentage dans la représentation des femmes au sein du gouvernement entre 2009 et 2014. La proportion de femmes dans le gouvernement du Lesotho est passée de 39% à 22% ; celle de la Zambie de 23% à 11% en 2014 ; celle du Malawi de 26% à 15% ; du Botswana de 25% à 14%.

Mais il y a eu certains développements positifs: En 2014, l'Afrique du Sud a gardé son niveau de 2009, c'est-à-dire 41% ; l'Angola a fait un bond de 6% en 2009 à 20% en 2014, soit une augmentation de 14% ; le Mozambique enregistre une hausse, passant de 25% à 32% ; les Seychelles passent de 19% à 20% en 2014.



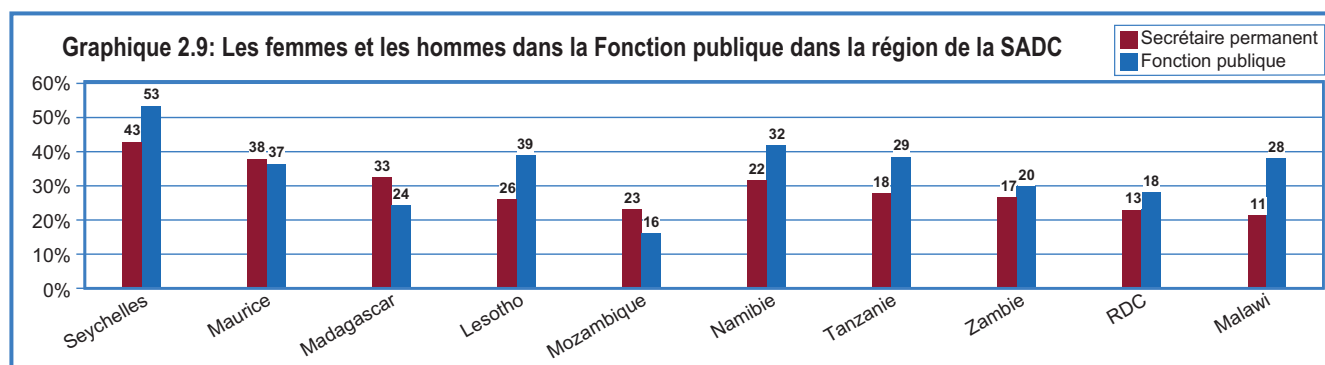
Cérémonie en l'honneur des champions de l'égalité entre les sexes - Février 2014.
Photo: Holy Ravololomboahangy

L'Afrique du Sud montre la voie en veillant à ce que les femmes soient déployées dans un large éventail de portefeuilles au sein du gouvernement. Après le remaniement ministériel en juillet 2013, les femmes constituent 41% de tous les ministres - taux le plus élevé de la région.

Avancées fragilisées: Madagascar a aussi enregistré des résultats historiques avec neuf femmes ministres sur 34 lors de la constitution du gouvernement d'union nationale en 2012 grâce à la mobilisation menée par les activistes du genre, notamment le plaidoyer auprès du Premier ministre. En 2012, elles ont lancé un appel assorti de propositions concrètes pour l'application de la feuille de route. Celle-ci stipulait en son article 6 «une répartition juste et équitable des portefeuilles, en respectant les critères (...) de représentation du genre.» (SADC, septembre 2011, p.3). Les neuf femmes

ministres nommées à l'issue de ce processus ont eu comme portefeuille la Justice, la Population, la Culture et le Patrimoine, la Santé publique, les Mines, la Promotion de l'artisanat, le Commerce, l'Elevage et la Décentralisation. Cette répartition est relativement plus équitable, dans la mesure où auparavant, les nominations les confinaient souvent dans des ministères à caractère social. De la même manière, les deux femmes secrétaires générales exercent respectivement au sein de ministères stratégiques, traditionnellement attribués aux hommes, à savoir aux Finances et Budget, ainsi qu'au ministère de l'Eau. Mais la situation a régressé dans le gouvernement qui lui a succédé avec seulement six femmes ministres sur 34. Ceci conforte la nécessité de disposer d'une politique claire sur la représentation des femmes aux postes de décisions, assortie de mesures administratives, législatives ou constitutionnelles garantissant la durabilité des avancées.

Le service public



Source: Gender Links 2014, from country reports.

Les Seychelles se voient attribuer la meilleure représentation des femmes dans le service public parmi tous les pays de la SADC. Maurice les suit. Bien que Madagascar se trouve à la troisième place, les chiffres ci-dessus montrent combien on est encore loin de la parité dans les hautes strates de la Fonction publique. Il faudra faire accepter le principe des quotas au plus

haut niveau (présidence de la République, gouvernement, Parlement) pour qu'il soit traduit en lois. Autrement, la nomination des hauts responsables dans les organismes gouvernementaux se fera pendant longtemps encore largement en faveur des hommes, quelles que soient les compétences féminines disponibles.

Participation



Le Protocole stipule que les Etats membres s'assurent d'une participation égale des femmes et des hommes dans les instances de décisions en mettant en place des politiques, des stratégies, et des programmes couvrant divers aspects.

Tableau 2.11: Accroître la participation des femmes dans le secteur public

Mesure de participation	Sur une échelle de 1 à 10, 1 étant le score le plus faible et 10 le plus élevé, quel score attribueriez-vous à votre pays?	Explications
Leadership, sensibilité au genre, formation sensible au genre ou système de mentor	8	Les formations en leadership se sont intensifiées depuis 2012 en vue des élections qui allaient venir (législatives, sénatoriales, communales, etc). Elles ont couvert toutes les régions en ciblant les femmes jusqu'au niveau des districts pour les législatives et les communes pour les élections communales. Des formations sur le genre ciblaient également les partis politiques. Plusieurs organisations y ont contribué.
Structures de soutien pour les femmes dans les instances de décision	7	En 2014, les femmes nouvellement élues députés ont bénéficié de renforcement continu des capacités, notamment dans l'élaboration de lois sensibles au genre. Un caucus de femmes parlementaires a été mis en place dans la Chambre basse
Mise en place de structures et leur renforcement pour rehausser l'intégration du genre	6	Sur la base d'une étude qu'EISA a faite sur le genre et le processus législatif, tous les membres du Parlement ont été informés des mesures correctrices requises pour rendre le Parlement sensible au genre. Autrement, au sein des collectivités locales, l'initiative lancée par Gender Links pour l'intégration du genre est bien lancée et a déjà obtenu des résultats tangibles. Cette initiative d'intégrer le genre dans les collectivités locales a donné des résultats visibles au niveau du pays et figure parmi les bonnes pratiques dans le domaine.
Changer les attitudes discriminatoires et les normes des structures et procédures	6	Des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des dirigeants successifs ont été menées pour changer les attitudes discriminatoires, les normes des structures et procédures, à la suite desquelles l'Etat s'est engagé sur ces questions dans des documents officiels. Mais aucune mesure concrète n'a été prise jusqu'ici, même si la dernière Constitution spécifie que : « <i>la loi favorise l'égal accès et la participation des femmes et des hommes aux emplois publics et aux fonctions dans le domaine de la vie politique, économique et sociale.</i> »
L'inclusion des hommes dans des activités liées au genre, incluant la mobilisation de la communauté	7	Les hommes parlementaires ont participé de façon volontariste aux formations susmentionnées. Plusieurs organisations de la société civile appliquent l'alliance stratégique avec les hommes pour impulser le changement recherché sur les questions de genre en général. Elles entreprennent des actions pour inclure des leaders traditionnels (des hommes) dans la mobilisation de la communauté.

Protocole après 2015



Le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement, prévoit dans ses articles la représentation égale des femmes et qu'elles occupent 50% des postes dans toutes les instances de décision des secteurs public et privé d'ici 2015, notamment par l'application de politiques de discrimination positive.

La participation effective des femmes aux processus électoraux et aux prises de décisions, est au cœur des visées de ces dispositions ; par conséquent un

renforcement des capacités, un soutien, l'établissement et le renforcement de structures destinées à valoriser le genre doivent être mis en place.

Pour l'heure, aucun pays n'a atteint l'objectif des 50% de représentation des femmes au Parlement, dans le gouvernement ou dans les administrations locales. La représentation générale des femmes a atteint son niveau le plus haut, soit 26% en 2014. La représentation féminine au sein des administrations locales a également régressé, passant de 28% à 24%. Et dernièrement l'on a assisté à la défaite de la seule femme chef d'Etat en la personne de Joyce Banda.

Tableau 2.12: Gouvernance post 2015

Domaine/thématique/OBJECTIF	Objectifs proposés après 2015	Indicateurs proposés après 2015
Représentation		
Tout mettre en œuvre pour s'assurer que 50% des postes décisionnels dans les secteurs public et privé soient occupés par des femmes, y compris par le biais de la discrimination positive.	1. S'assurer d'ici 2030 que 50% des postes décisionnels dans le secteur public soient occupés par des femmes, y compris par le biais de discrimination positive (le secteur privé étant couvert dans le chapitre économique).	1. Nombre de pays qui révisent leur système électoral afin d'augmenter la représentation féminine.
	2. Réformer les lois sur les partis politiques afin qu'ils adoptent un système de quotas volontaires	2. Nombre de pays qui adoptent 50% de quotas légiférés afin de faire avancer la représentation féminine.
		3. Nombre de partis politiques qui adoptent volontairement les 50% de quotas pour faire avancer la représentation féminine.
		4. Pourcentage de femmes députés (Chambres hautes et basses). ¹
		5. Pourcentage de femmes au sein des collectivités locales. ²
		6. Pourcentage de femmes ministres. ³
		7. Pourcentage de femmes dans le judiciaire.
		8. Pourcentage de femmes à des postes de direction dans le secteur public.
Les Etats membres adopteront des mesures législatives spécifiques et d'autres stratégies pour permettre aux femmes d'avoir les mêmes chances que les hommes de participer aux processus électoraux, incluant l'administration des élections et le vote.	3. Les Etats membres adopteront des mesures législatives spécifiques et d'autres stratégies pour permettre aux femmes d'avoir les mêmes opportunités que les hommes afin de participer aux processus électoraux, incluant l'administration des élections et le vote.	9. Pourcentage de femmes employées par les commissions électorales, y compris à des postes décisionnels.
Perceptions publiques		
Les Etats membres s'assureront que toutes les mesures législatives et autres s'accompagnent de campagnes publiques de sensibilisation qui démontrent le lien vital entre la représentation et la participation égale des femmes et des hommes dans des postes de décisions et la démocratie, la bonne gouvernance et la participation citoyenne.	4. Les Etats membres s'assureront que toutes les mesures législatives et autres s'accompagnent de campagnes publiques de sensibilisation.	10. Les changements d'attitudes vis-à-vis des femmes dans les instances de décisions (comme évalués à travers des questions précises dans la Carte des Progrès du Genre (GPG).
	5. Démontrer le lien vital entre la représentation et la participation égales des femmes et des hommes dans des postes décisionnels et la démocratie, la bonne gouvernance et la participation citoyenne.	
Participation		
Les Etats membres s'assureront de la participation égale des femmes et des hommes dans des postes décisionnels en mettant en place des politiques, stratégies et programmes destinés à : (a) Autonomiser les femmes afin qu'elles participent efficacement à travers des formations en leadership sensibles au genre et un système de mentors. (b) Mettre en place des structures de soutien aux femmes dans les instances décisionnelles.	6. Les Etats membres s'assureront de la participation égale des femmes et des hommes dans des postes décisionnels en mettant en place des politiques, stratégies et programmes destinés à autonomiser les femmes afin qu'elles participent efficacement et ce, à travers des formations en leadership sensibles au genre et un système de mentors.	11. Pourcentage de femmes parlementaires qui suivent des formations sur le genre; des changements d'attitudes tels que mesurés par l'étude des progrès du genre.
		12. Pourcentage de femmes conseillères qui ont suivi une formation sur le genre; des changements d'attitudes tels que mesurés par l'étude des progrès du genre.
	7. Mettre en place des structures de soutien pour les femmes dans des postes de décision.	13. Type, nombre et qualité de structures de soutien pour les femmes dans les instances décisionnelles.
	8. Monitoring de l'étendue de la participation des femmes dans les structures de décision	14. Pourcentage de femmes qui interviennent durant les débats parlementaires. 15. Pourcentage de femmes qui interviennent durant les réunions de conseils des collectivités locales.

¹ IPU, UN Women

² Registres de Conseils

³ Listes de Conseils des ministres par pays, IPU, Indicateurs du développement mondial

Domaine/thématique/OBJECTIF	Objectifs proposés après 2015	Indicateurs proposés après 2015
(c) Les Etats membres s'assureront de l'inclusion des hommes dans toutes les activités liés au genre, incluant la formation au genre et la mobilisation communautaire.	9. Les Etats membres doivent s'assurer de l'inclusion des hommes dans toutes les activités liées au genre incluant la formation au genre et la mobilisation communautaire.	16. Pourcentage de parlementaires hommes qui suivent des formations en genre; changements d'attitudes tels qu'évalués par l'étude sur les progrès du genre.
		17. Pourcentage de conseillers qui reçoivent une formation en genre; changements d'attitudes tels que mesurés par l'étude sur les progrès du genre.
(d) le changement d'attitudes discriminatoires et les normes dans les structures de décision et les procédures.	10 Changer les attitudes discriminatoires et les normes dans les structures de décision et les procédures.	18. Changement de score du genre sur le lieu de travail dans la carte de score du genre pour différentes structures décisionnelles.
	11 Les leaders femmes et hommes montrent un haut niveau de sensibilisation au genre.	19. Score des femmes et des hommes en matière de leadership sensible au genre (GALS).
Efficacité		
L'établissement et le renforcement des structures qui valorisent l'intégration du genre.	12 L'établissement et le renforcement des structures pour valoriser l'intégration du genre.	20. Scores du genre pour le Parlement, les ministères et les collectivités locales tels qu'évalués par la Carte de Score du Genre (CSG).
		21. Nombre de structures qui valorisent l'intégration du genre

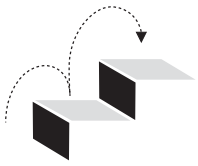
Source : Gender Links et SADC Gender Protocol Alliance, 2014.



Femmes candidates aux législatives, 2013.

Photo: Rynah

Les femmes candidates aux élections législatives ont répondu présentes à la cérémonie 17/12/13 © RRN



Prochaines étapes

- Le renforcement des actions de plaidoyer auprès des instances dirigeantes par les organisations de la société civile engagées dans lutte pour la parité afin que le projet de loi sur le quota soit voté et appliqué aux prochaines élections ;
- Le renforcement des actions auprès des partis politiques et décideurs politiques pour la désignation de femmes comme candidates aux prochaines élections communales, régionales, provinciales et sénatoriales, y compris dans le quota du président de la République lors de la constitution de la Chambre haute, afin de maintenir les acquis actuels du Parlement malgache;
- L'appui des partis politiques dans la mise en place et l'application de politiques sensibles au genre au sein de leur organisation ;
- L'instauration de pratiques novatrices pour le maintien des acquis en termes de représentativité des femmes dans des postes nominatifs : par exemple, le remplacement systématique par une femme d'un poste laissé vacant par une autre ;
- La traduction en actions des études menées sur le genre et les partis politiques pour mieux engager ces derniers à appliquer des textes sur l'égal accès des femmes et des hommes dans les postes de décision;
- La réplication des bonnes pratiques lors des législatives pour les prochaines élections notamment, les rencontres «B to B», le renforcement des capacités des femmes candidates aux élections, les campagnes médiatiques pour les candidates ;
- Le renforcement et/ou la création de structures de soutien aux femmes qui seront élues et le système de mentorat.



«Sarah»

Anushka Virahsawmy